

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	19
- Présents	:	13
- Absents	:	2
- Représentés	:	4
- Votants	:	17

Le conseil municipal s'est réuni le 21 Juin 2019, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Premier Adjoint de la commune de la Bernerie-en-Retz.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Roland HENTZIEN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Jean-Louis VERISSON, Jean-Yves LAIGLE, Laurence BRETON, Antoine CHIFFOLEAU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés :

- *Thierry DUPOUÉ (pouvoir à Roland HENTZIEN)*
- *Gilles LAURENT (pouvoir à Catherine LEROY)*
- *Eléna FUSI/PERRODEAU (pouvoir à Antoine CHIFFOLEAU)*
- *Béatrice GRELIER (pouvoir à Jacques PRIEUR)*

Étaient absentes : *Sophie LORMAN, Valérie BRIAND/KRÖGER*

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Françoise SEILLÉ* est nommée secrétaire.

Monsieur Jacques PRIEUR informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour.

Il souhaite rajouter trois questions non inscrites à l'ordre du jour :

- Affaires financières :
 - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – salle de gymnastique
- Ressources humaines :
 - Désaffiliation de la commune d'Orvault du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique
- Intercommunalité et syndicats :
 - Approbation du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et désignation d'un membre

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal n° 2 du 26 Avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- concession 30 ans n° 1870 au nom de Madame BOULAY Nicole
- concession 30 ans n° 1871 au nom Madame BOULAY Ghislaine
- concession 15 ans n° 870 au nom de Madame BETHUIZEAU
- concession 15 ans n° 1872 au nom de Madame ROBLIN Dominique
- concession 30 ans n° 1873 au nom de Monsieur et Madame Yves GUENAULT
- concession 10 ans n° 1874 au nom de Monsieur Robert ROSET
- concession 15 ans n° 1262 au nom de Madame DE LA CONDAMINE Christelle
- concession 50 ans n° 1875 au nom de Monsieur et Madame CAUDAL Gérard
- concession 15 ans n° 1256 au nom de Monsieur Jean Charles GRANGER

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Budget supplémentaire — examen et vote

Le conseil municipal procède à l'examen du budget supplémentaire 2019 et l'ADOpte à l'unanimité.

1.2.- Vote d'une enveloppe au niveau du complément indemnitaire annuel (CIA) 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le montant de l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel (CIA) s'élevant à 6 000 €. Les crédits sont inscrits au budget.

1.3.- Révision des tarifs de la pause méridienne

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité, la revalorisation, à compter du 1^{er} Septembre 2019, des tarifs de la pause méridienne de 1,5 %.

	2019-2020
QF<600 €	3,16 €
QF entre 600 et 699 €	3,38 €
QF entre 700 et 799 €	3,67 €
QF entre 800 et 899 €	3,92 €
QF entre 900 et 999 €	4,12 €
QF entre 1000 et 1099 €	4,34 €
QF entre 1100 € et 1499 €	4,50 €
QF entre 1500 € et 1899 €	4,63 €
QF entre 1900 € et 2399 €	4,76 €
2400 € et plus	4,85 €
Adulte	9,11 €

1.4.- Demande de subvention — vidéo protection

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CHARGE le maire de faire la déclaration auprès de la préfecture et de rechercher une subvention auprès de l'Etat.
- SOLLICITE, dans l'hypothèse où l'opération est subventionnable, un concours le plus élevé possible.
- SOLLICITE une dérogation afin de rendre ce matériel de sécurisation opérationnel avant la saison estivale 2019.

1.5.- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – salle de gymnastique

Un nouvel appel à projet (AAP) finance dans une commune inscrite dans un contrat ruralité et dans un territoire carencé, entre autres, des équipements sportifs de niveau local :

- Les piscines
- Les salles multisports (gymnases dotés d'équipements dédiés à la pratique sportive)
- Les autres types d'équipements sportifs spécialisés destinés à la pratique sportive en club

- Les équipements de proximité en accès libre (terrain de basket 3x3, plateaux multisports, plateaux de fitness, parcours de santé, etc.)
- L'achat de matériel lourd spécifique destiné à la pratique sportive (bateaux, aéronef, ...)

Le taux d'intervention est de :

- Equipement local : max 20% de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond déterminé par type d'équipement
- Equipement de proximité en accès libre : max 50% de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond fixé par l'agence nationale du sport.
- Projets visant à permettre aux personnes handicapées d'accéder à la pratique sportive : max 50% de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond déterminé par type d'équipement

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'agence nationale du sport d'un montant le plus haut possible, pour le projet de construction d'une salle de gymnastique

2. AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

2.1.- Avenant n°2 à la convention Projet Educatif de Territoire (PEDT)

A la rentrée 2019, conformément à l'avis du conseil d'école du 4 décembre 2018, à la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018, l'autorité académique a validé le retour à la semaine des quatre jours. Un deuxième avenant au PEDT est donc nécessaire pour préciser les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée prochaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 40 – 12 h 00 ; 13 h 40 – 16 h 20.

Le retour à la semaine des 4 jours a pour conséquence la suppression des Temps d'Activités Educatives (T.A.E.) qui étaient précédemment organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour la rentrée 2019
- CHARGE le maire de le transmettre au président de la communauté d'agglomération.

3.- RESSOURCES HUMAINES

3.1.- Désaffiliation de la commune d'ORVAULT du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire-Atlantique

Le rapporteur expose à l'assemblée que par courrier du 12 Juin 2019, le Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicite l'avis de l'assemblée délibérante de la commune de la Bernerie-en-Retz sur la désaffiliation de la commune d'Orvault au 1er Janvier 2020,

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions, APPROUVE la demande de désaffiliation de la commune d'ORVAULT.

4.-URBANISME – DOMANIALITÉ

4.1.- Mise à disposition des jardins familiaux — rue Henri Barau

La commune a engagé la création de 10 parcelles de jardins familiaux sur un terrain communal (cadastré AX n°488) au sein du quartier de la rue Henri Barau.

Les jardins familiaux restent propriété de la commune et sont mis à disposition de l'association « Les potagers des Ecureuils » par le biais d'une convention. Elle précise que la mise à disposition est consentie à titre gracieux. Elle définit les principales conditions d'exploitation des jardins. Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit des 10 jardins familiaux, au profit de l'association des jardiniers,
- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des jardins familiaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des jardins familiaux.

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Dénomination d'une voie — lotissement des Grandes Vignes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer « Impasse de la Demoiselle de Prigny » la voie débutant à l'intersection avec l'avenue des Grandes Vignes et desservant les lots de l'opération du lotissement.

5.2.- Bilan cessions/acquisitions — année 2018

L'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que : "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune."

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2018.

6.- AFFAIRES DIVERSES

RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Compte-rendu d'activité à la Collectivité locale (CRACL 2018) — zone d'aménagement concerté

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le CRACL de la SNC Natura Mare au titre de l'année 2018.

7.2.- Compte-rendu d'activité à la Collectivité locale (CRACL 2018) — Marché de plein air

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le rapport d'activité de la SARL SOGEMAR pour l'année 2018.

8.- INTERCOMMUNALITÉ et SYNDICATS

7.1.- Modification des statuts du SYDELA

Suite à l'évolution du périmètre des intercommunalités Et à la fusion de Communauté de communes opérées au 1^{er} Janvier 2017, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements statutaires afin de maintenir une représentativité au sein du comité syndical du SYDELA en adéquation avec la répartition de la population sur le territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes
- APPROUVE la modification du périmètre du SYDELA suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Edre.

8.2.- Désignation de deux délégués communautaires

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE Thierry DUPOUÉ & Jean-Louis VERISSON pour siéger au conseil communautaire, à compter du 1^{er} Janvier 2020 et jusqu'à la réinstallation du nouveau conseil communautaire issu des élections municipales de 2020.

8.3.- Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et désignation d'un représentant

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, la Communauté d'agglomération «Pornic Agglo Pays de Retz » s'est vu confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville «*l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.*»

Cette compétence rend obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée.

Le 9 mai dernier, le Conseil Communautaire de l'Agglomération "Pornic agglo Pays de Retz" a délibéré pour créer son CISPD afin de mener à bien les actions suivantes :

- actions de prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, passés à l'acte ou récidivistes
- actions pour améliorer la tranquillité publique
- actions de prévention des violences faites aux femmes et aux filles, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes
- actions de lutte contre la radicalisation

Le rapporteur propose à l'assemblée de bien vouloir faire approuver le projet de création d'un CISPD et la participation de la Commune en désignant un(e) conseiller(e) municipal(e), comme représentant(e). Jean-Louis VÉRISSON est proposé pour représenter la commune.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions,

1. APPROUVE le projet de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
2. DESIGNÉ Monsieur Jean-Louis VERISSON pour siéger au CISPD.

9.- D. I. A.

numéro de dossier	Adresse du bien	référence cadastrale	renonciation	Nom du propriétaire
19-48	24 avenue du Docteur Marmottan	AM 729	02/05/19	CTS MUSSET
19-49	3 impasse Armand Goyaud	AH 819	02/05/19	DENIEUL Jacqueline
19-50	9 rue des Rochers du Roi	AB 444	20/05/19	MEROT Marie-Josèphe
19-51	12 av des Nourettes	AB 138	20/05/19	CHARLOT Daniel
19-52	16 rue du Champ de Chapelle	AH 20	20/05/19	PEYRALANS François
19-53	1 rue Jeanne d'Arc	AK 559	31/05/19	ROUSSEAU Christophe
19-54	rue du Docteur Marmottan	AM 1292	31/05/19	BENAROUCHE Guy
19-55	27 rue du Pré Tarin	AS 380	31/05/19	POLOUBINSKI Yann
19-56	4 impasse du Cdt Peneau	AH 715	31/05/19	ROUSSELET Nicole
19-57	47 rue de la Jaginière	AT 380	07/06/19	CTS DOUSSET
19-58	45 rue de la Jaginière	AT 381	07/06/19	CTS DOUSSET
19-59	6 rue Marc Elder	AH 1029	07/06/19	CTS BURON
19-60	34 rue Camille Sourdille	AH 977	07/06/19	DOUILLARD Laurent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45,
 Pour le Maire absent,
 Le 1^{er} Adjoint,

Jacques PRIEUR

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 28 Juin 2019,

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} adjoint,

Jacques PRIEUR

